

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Retraités travailleurs indépendants (RCI)

LES RETRAITÉS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS (RCI)

Source : SNSP-TI : Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Indépendants

Champ : Retraités du régime complémentaire des indépendants en paiement au 31/12/2025

Le régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il est issu de la fusion du régime complémentaire des artisans (RCO) et du nouveau régime complémentaire des commerçants (NRCO), créés respectivement en 1979 et 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les droits acquis au régime d'assurance vieillesse complémentaire des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (RCEBTP⁽¹⁾) ont été migrés et convertis en points RCI dans le régime complémentaire des indépendants.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de retraités du régime complémentaire (RCI)⁽²⁾	1 551 187	896 870	654 317
Droits directs du RCI	1 222 864	884 672	338 192
dont droits directs servis seuls	1 181 276	877 453	303 823
Droits dérivés du RCI (réversion)	369 911	19 417	350 494
dont droits dérivés servis seuls	328 323	12 198	316 125
dont droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct	41 588	7 219	34 369

Âge des retraités

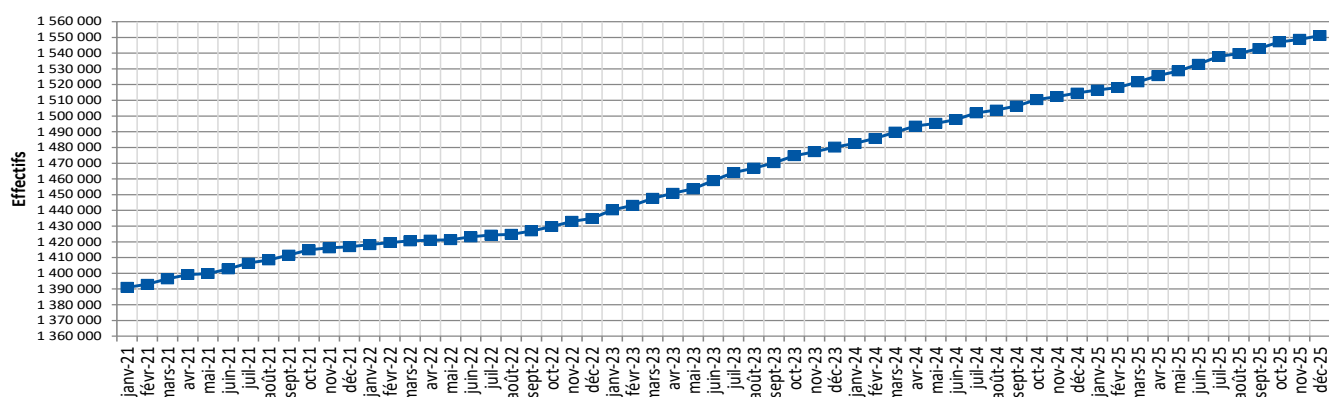
Taux de rendement du RCI

Âge moyen de l'ensemble des retraités

Hommes	74,1 ans
Femmes	77,4 ans
Hommes et Femmes	75,5 ans

Au 31 décembre 2025, la valeur de service du point RCI s'élève à 1,335 € (à l'exception des points acquis par les artisans avant 1997⁽³⁾). Le taux de rendement du régime étant fixé à 6,2 %, la valeur d'achat du point rapporté au taux de rendement du régime (6,2 %), détermine le revenu de référence (ou valeur d'achat)⁽⁴⁾, qui s'élève en 2025 à 21,532 €.

Evolution du nombre de retraités du régime complémentaire des indépendants



Source : SNSP TI

Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle : 2 612 M€

Evolution par rapport à 2024 : 3,2 %

	Dépenses (en M€)	Évol 2025/2024
Total droits directs (y compris VFU, divers)	2 213	3,4%
dont pensions de droit direct	2 206	3,4%
Total droits dérivés (y compris VFU, divers)	399	2,1%
dont pensions de droit dérivé	397	2,1%
Régime Complémentaire des Indépendants	2 612	3,2%

Source : Sinergi (y compris RCE-BTP)

Montants

Montant mensuel moyen de la pension de base	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 551 187	138 €	171 €	93 €
Montant de pension de droit direct : 1 222 864	149 €	172 €	88 €
Montant de pension droit dérivé : 369 911	87 €	59 €	89 €

(1) au 31/12/2022 le RCE-BTP concernaient 7 466 bénéficiaires pour une dépense annuelle de 13,2M€

(2) Ne sont pas pris en compte dans le stock de retraités du RCI les retraités qui ont perçu leur retraite sous forme de versement forfaitaire unique (VFU).

Les pensions sous forme de VFU peuvent être attribuées aussi bien pour les droits propres que les droits de réversion au RCI.

(3) 1,200 € pour les points cotisés entre 1979 et 1996, et 1,155 € pour les points de reconstitution de carrière.

(4) la valeur d'achat est le revenu de référence, c'est-à-dire le montant de cotisations qui donne droit à l'inscription d'un point de retraite.

Attributions au cours de l'année 2025⁽⁵⁾ : 129 171

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre d'attributions du régime complémentaire (RCI)	129 171	68 371	60 800
Attributions de droits directs du RCI	96 307	65 261	31 046
dont nombre de droits directs hors VFU	75 137	53 049	22 088
Attributions de droits dérivés du RCI (réversion)	32 864	3 110	29 754
dont nombre de droits dérivés hors VFU	26 982	2 358	24 624

21 % des droits au titre du RCI attribuées au cours de l'année 2025 sont versées sous forme de **versement forfaitaire unique (VFU)**.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Montant mensuel moyen des attributions du RCI (hors VFU)	125 €	157 €	87 €
Montant mensuel moyen du droit direct attribué hors VFU : 75 137	140 €	162 €	87 €
Montant mensuel moyen du droit dérivé attribué hors VFU : 26 982	84 €	50 €	87 €

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Âge moyen au départ à la retraite			
Ensemble des attributions de droits directs (y c. VFU)	64,6 ans	64,4 ans	64,9 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés (y c. VFU)	75,3 ans	76,6 ans	75,2 ans
Ensemble des attributions (y c. VFU)	67,3 ans	65,0 ans	69,9 ans

(5) Attributions de retraites de droit direct ou/et dérivé (y c. VFU) au titre du régime complémentaire au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.